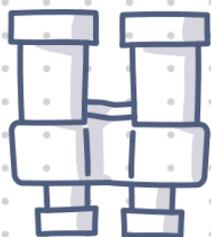


ACAS

Association Centrale
des Activités Sociales
du CEA



GUIDE 2022 *pratique*



VACANCES

AIDES AUX ÉTUDES

Handicap

À VOS CÔTÉS

AIDES
SOCIALES

LOISIRS

PRÉSENTATION DE L'ACAS

La gestion nationale des activités sociales du comité d'entreprise du CEA, tous centres confondus, est confiée à une association loi 1901 : l'ACAS, Association Centrale des Activités Sociales. Cette association, dont vous êtes membres de droit, est administrée par vos représentants du personnel, élus au suffrage direct : 15 titulaires et 15 suppléants. Le résultat des élections détermine la composition des instances.

Rôle et missions des instances chargées des Activités Sociales

L'Association Centrale des Activités Sociales (ACAS) et les Associations Locales (ALAS) se partagent la gestion quotidienne, appliquent les orientations politiques votées par le comité dont elles dépendent (CCAS au national, CLAS en local).

CCAS

COMITÉ CENTRAL DES ACTIVITÉS SOCIALES

Dépend de la Convention de Travail du CEA. Est composé de 15 élus titulaires et 15 suppléants, et du/directeur-trice des Ressources Humaines du CEA. Vote les orientations politiques de l'ACAS, les budgets et bilans.

ACAS

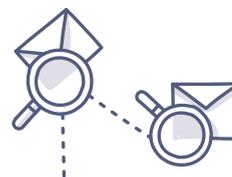
ASSOCIATION CENTRALE DES ACTIVITÉS SOCIALES

Composée de l'ensemble des salariés du CEA (membres adhérents), et de 15 élus titulaires et 15 suppléants (membres actifs). Chargée de la gestion des activités sociales, des investissements, de la gestion de l'ensemble du personnel ACAS et ALAS, de la gestion et de la promotion de votre patrimoine (villages et copropriétés), et du versement des dotations aux ALAS.

SAG

SECRÉTARIAT ADMINISTRATION GÉNÉRALE

80 collègues ACAS ou CEA mis à disposition mettent en œuvre les décisions de vos élus, et assurent la gestion RH, comptable, des activités ACAS, réglementation, réservations, communication, informatique et statistiques.



Vos représentants CCAS

Vos votes, lors de l'élection professionnelle de 2019, répartissent les sièges au Comité Central des Activités Sociales (CCAS) ainsi :

- > 5 membres CFDT
- > 4 membres la CGT
- > 3 membres CFE-CGC
- > 2 membres UNSA/SPAEN
- > 1 membre CFTC

CLAS

COMITÉS LOCAUX DES ACTIVITÉS SOCIALES

Composés des élus titulaires et des suppléants locaux, et d'un(e) représentant(e) de la Direction du centre CEA.

ALAS

ASSOCIATIONS LOCALES DES ACTIVITÉS SOCIALES

Mettent en œuvre les décisions de vos élus locaux

BLG

BUREAUX LOCAUX DE GESTION

Présents sur chaque centre CEA. Réservations, conseils et renseignements ACAS et ALAS. Séjours, calcul et versement des prestations ACAS et ALAS.

SG

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL (CENTRAL)

Basé à Saclay. Gestion RH, comptable, activités ACAS, réglementation, rente survie, indemnité de secours complémentaire, communication, informatique, patrimoine et statistiques.

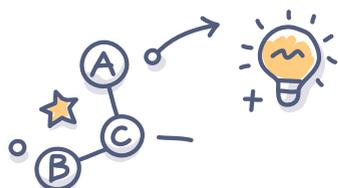
L'essentiel

L'essentiel des actions de l'ACAS vise à permettre l'accès aux activités sociales et à favoriser le départ en vacances des salariés et retraités du CEA et de leurs enfants par :

✓ des aides financières modulées en fonction de vos revenus



✓ des réservations prioritaires dans certains centres de vacances et des séjours dans des organismes et associations de tourisme social.



✓ la gestion de 3 villages de vacances en propriété (via des Sociétés Civiles Immobilières) Keravel Vacances, les Alpes d'Azur et Château Laval, et des copropriétés Le Chablais, le Village Océanique, la Manne, la Forêt des Tines.



Le cas de Paese di Lava est encore en suspens à l'heure où nous éditons le magazine.

Rébus



Mais l'ACAS, c'est aussi l'aide aux études supérieures, les séjours linguistiques, ou encore le soutien des familles touchées par le handicap.



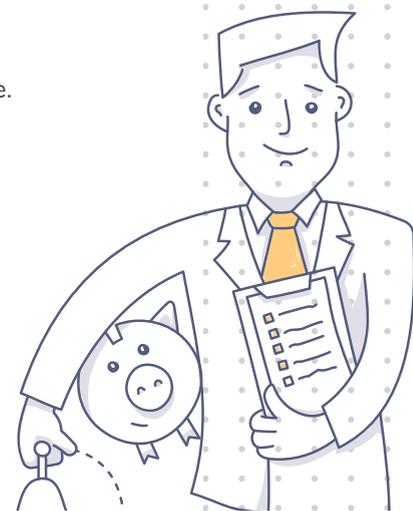
Budget

Cette répartition est fixe et statutaire.



Dotation du CEA à l'ACAS

1,65%
DE LA MASSE
SALARIALE
BRUTE



environ 16 M€
Alloués aux
activités sociales,
sportives et culturelles

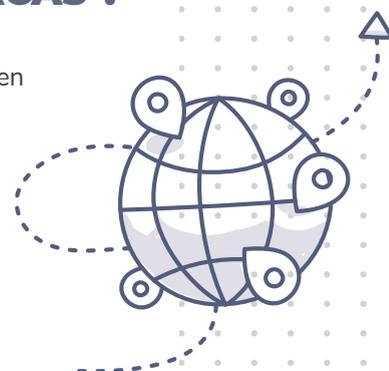
1 % en central (ACAS)
• Fonctionnement ACAS
• Aides financières et participations vacances
• Aides au handicap
• Aides aux études supérieures

0,65 % en local (ALAS)
• activités sociales locales

100 % du budget alloué à l'ACAS sont consacrés à la gestion et aux prestations de vos activités sociales nationales et locales.

Où trouver les offres de prestations de l'ACAS ?

✓ Sur <https://oasis.cea.fr> : en page d'accueil, vous trouverez toutes les « infos flashes » transmises par vos villages ou les informations ponctuelles ou saisonnières transmises par vos villages et les divers organismes prestataires



✓ Dans votre Mag ACAS de l'année : tous les ans, l'ACAS édite son Mag dans lequel vous découvrirez une présentation complète des prestations activités sociales. Disponible dans vos BLG en version papier, et en ligne sur OASIS, votre Mag est destiné à devenir entièrement numérique.

BÉNÉFICIEZ DES OFFRES

Réglementation

La réglementation de l'ACAS est déterminée et votée par vos élus Activités Sociales. Elle est adaptée chaque année selon les choix politiques de vos élus, selon les dépenses réalisées l'année précédente afin d'assurer une gestion saine du budget et selon les préférences des bénéficiaires.



Elle est consignée dans les notes de Réglementation, disponibles en ligne sur <https://oasis.cea.fr> :

- > R1 bénéficiaires
- > R2 vacances
- > R3 indemnité de secours complémentaire
- > R4 rente survie
- > R5 aide aux études supérieures
- > R6 handicap

Afin de garantir des prestations accessibles à tous, jeunes, familles, retraités, personnes en situation de handicap, l'ACAS fait le choix de passer des accords avec des organismes qui partagent les valeurs du tourisme social.



Tarifs

Les tarifs des destinations présentées dans votre Mag sont disponibles en ligne sur <https://oasis.cea.fr> et auprès de votre BLG.



Les offres de l'ACAS sont destinées à l'ensemble des salariés et retraités du CEA et leurs ayants-droit. Vous bénéficiez d'un accès prioritaire sur de nombreuses destinations, villages de vacances ou camping, et d'un paiement échelonné de la part restant à votre charge jusqu'à six prélèvements sur salaire (CEA actifs).

Comment sont calculées les participations ACAS ?

Les participations de l'ACAS sont calculées d'après votre **Coefficient Social** (CS). Le CS sert pour le calcul de nombreuses prestations. Il correspond à un taux de participation appliqué sur le montant des prestations pour obtenir le montant de l'aide allouée par l'ACAS ou l'ALAS. Son calcul est indispensable. À défaut, il sera appliqué le minimum de prise en charge. Pour faire calculer votre CS, il vous faut adresser à votre BLG (contacts en dernière page) : votre feuille d'imposition de l'année N-1. Le calcul ci-dessous sera appliqué :



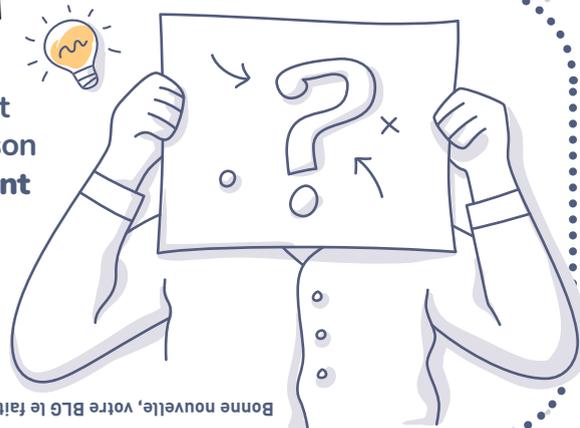
$$a^2 - b^2$$
$$\times$$
$$\pi = 3,14$$
$$-$$

Revenu fiscal de référence
— Impôt sur le revenu net

$$CS = \frac{\text{Revenu fiscal de référence} - \text{Impôt sur le revenu net}}{12 \text{ mois} \times (\text{Nombre de parts fiscales} + 1)}$$

Quizzz !

Comment calculer son Coefficient Social ?



Bonne nouvelle, votre BLG le fait pour vous

VACANCES

Pourquoi des organismes agréés ?

Afin de garantir des prestations accessibles à tous, jeunes, familles, retraités, personnes en situation de handicap, l'ACAS fait le choix de passer des accords avec des organismes qui partagent les valeurs du tourisme social et responsable.

Exemple de critères : Statut associatif, application de la convention du tourisme social, adhésion à l'UNAT, certification « Association Agir pour un Tourisme Responsable » (ATR), « Association pour le Tourisme Equitable et Solidaire » (ATES).

Avant ou après séjours



Avant séjours

Dès le début de votre contrat de travail (CDI, CDD ou stagiaire), vous pouvez bénéficier d'un avant séjour. Vos vacances sont réservées par l'intermédiaire de vos BLG auprès des organismes agréés (annexes 3 et 5 de la note de réglementation R2).

La participation de l'ACAS est déduite instantanément et vous ne réglez que votre « reste à charge ».

Vous bénéficiez d'un échelonnement de paiement en 6 fois maximum et des éventuelles remises accordées par l'organisme.

Après séjours

Vous réservez vous-mêmes auprès des organismes agréés (annexes 4 et 6 de la note de réglementation R2). La participation est versée au retour sur justificatifs.

Vous ne bénéficiez pas du tiers payant, ni des éventuelles remises accordées par l'organisme.

Vos dossiers après séjours sont à déposer auprès de votre BLG au maximum 3 mois à partir de la date de fin de séjour, et au plus tard le 31 janvier de l'année N+1.



Famille

L'ensemble de l'offre est à votre disposition dans ACAS le Mag, votre magazine annuel, disponible dans votre BLG, et sur le site internet :

- > Villages ACAS
- > Copropriétés
- > Transports secs (train, bateau, bus, avion)
- > Destinations négociées
- > Organismes partenaires



Enfants et Ados



Une participation est versée par l'ACAS au titre des séjours enfants en centres de vacances, circuits touristiques, sportifs et/ou culturels sous réserve d'hébergement.

L'ACAS participe financièrement pour tous les organismes à but non lucratif (exemple : associations loi 1901, comités d'entreprise, municipalités, fédérations sportives...) ainsi que les organismes agréés ACAS.

Un large choix s'offre à eux, pour passer des vacances de rêve, à petits prix pour leurs parents : sports d'hiver, circuits, sportifs, musicaux, équestres, scientifiques...

Vos collègues gestionnaires sauront vous assister dans votre BLG.



La liste est disponible sur

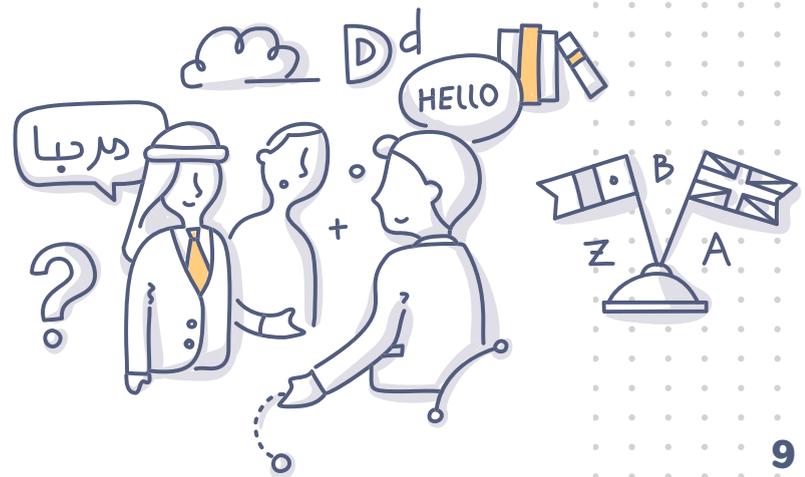
<https://oasis.cea.fr>

ou dans votre BLG



Voyages linguistiques

Les séjours linguistiques, effectués sous la responsabilité d'un organisme agréé, ouvrent droit à une participation financière de l'ACAS.





La participation est accordée à tout enfant ayant droit de 3 à 26 ans « en situation de handicap » reconnu au sens de la loi et ayant un taux d'incapacité supérieur ou égal à 50%.

Participations sur prestations

✓ Aide au développement du lien social "Enfants"

L'ACAS participe aux dépenses qui permettront aux enfants une meilleure intégration avec les outils d'aujourd'hui et ainsi favoriser le lien social.

La participation est appliquée uniquement sur les frais réellement engagés.

- Accès à des prestations dites « En ligne »
- Achat de matériels informatiques adaptés avec accompagnement à l'apprentissage par un professionnel
- Achats de logiciels spécifiques

✓ Rente survie

- Participation à la souscription par l'ouvrant droit d'une rente survie auprès de tout organisme proposant cette rente.

✓ Vacances "Famille"

- Séjours tout organisme et Transports secs pour les ayants droit qui accompagnent
- Accompagnateur au choix pour l'ouvrant droit sans conjoint.

✓ Vacances "Enfants"

- Séjours en structures tous organismes
- Accompagnateur au choix



“
*Handicap :
participation
sur les
vacances*”

Achat de prestations dites "en ligne"

- Cotisations d'accès (plateforme, associations, groupe...)
- Abonnements à des prestations dites « en ligne » : bibliothèques, musique, livres audio.

Achat de matériel informatique adapté

- Matériel informatique adapté aux contraintes spécifiques du handicap en termes de solidité (chocs, étanchéité...) et de capacité technique (puissance, mémoires, systèmes d'exploitation).
- Périphériques apportant une ergonomie adaptée aux besoins (comme par exemple claviers et souris spéciaux).

Participation à l'achat de logiciels spécifiques

- Logiciels d'aide à l'écriture, à la lecture, à la communication
- Logiciels de jeux pédagogiques et/ou d'éveil.

Pour ces 3 aides,
si le taux d'incapacité est inférieur à 50%,
le dossier est soumis à l'acceptation MDPH
d'aide « humaine à la scolarisation » ou prise
en charge dans un établissement spécialisé.

Vos interlocuteurs

✓ Bureau Local de Gestion (BLG) de votre établissement de rattachement

✓ Assistante sociale



Rébus !



d'



Sean - Lit - d'air
Solidaire



Prestations en faveur des bénéficiaires en situation de handicap : Note de réglementation R6

Rente survie : Note de réglementation R4

AIDES AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES

Sur présentation des justificatifs (détail sur <https://oasis.cea.fr>, note R5-2021, ou dans votre BLG), l'ACAS accorde une participation pour tout enfant ayant droit poursuivant des études supérieures après le baccalauréat :

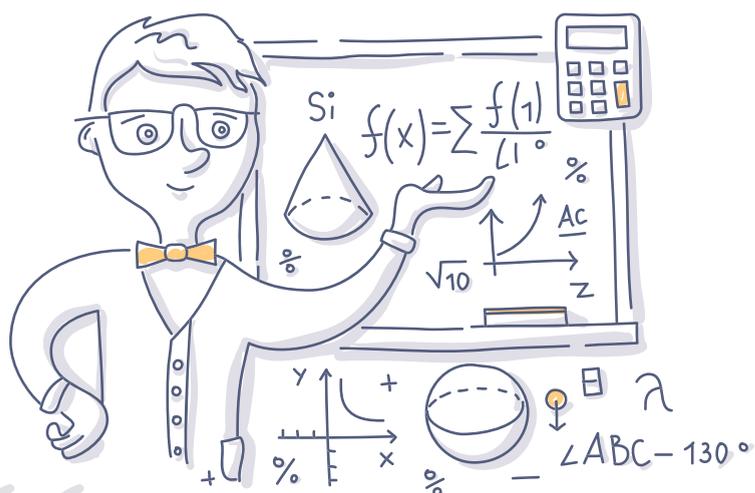
- > en France ou à l'étranger,
- > débouchant sur un diplôme reconnu par l'État français,
- > dans un établissement d'enseignement supérieur public ou privé.

Les études poursuivies dans des écoles préparatoires publiques ou privées et les formations artistiques ou sportives post bac ouvrent également droit à participation.

Cette participation est versée en chèques cadeaux à hauteur de 171 €. Le complément est versé en chèques culture ou versement sur salaire, ou à 100% en chèques culture.

Les versements sur salaires entraînent le calcul de charges sociales et sont soumis à imposition. Les charges sociales afférentes à la participation de l'ACAS seront déduites du salaire de l'ouvrant droit par le CEA.

Pour les demandeurs CEA non-actifs et les retraités du CEA, seul le règlement en chèques cadeaux et culture est possible.



*Le dossier déposé dans votre **BLG** doit être complet au plus tard 4 mois après la date de la rentrée scolaire de votre enfant, et avant le 31 janvier de l'année N+1.*

ATTENTION !

Ces chèques cadeaux et culture ont une validité d'un ou deux ans à compter de leur émission et ils ne seront en aucun cas échangés ou remboursés par l'ACAS si le bénéficiaire ne les utilise pas pendant la durée de validité.

BOURSE DE VACANCES EN FAMILLE

Vous ne partez pas en vacances cette année mais souhaitez permettre à vos enfants de s'aérer en rendant visite à votre famille ? C'est aussi la vocation de l'ACAS.

Une participation aux vacances dans la famille peut être allouée aux enfants ayants droit âgés de moins de 26 ans au 1^{er} janvier 2022.

En avant ou après séjour, sous la forme de chèques vacances (valables 2 ans à compter de leur date d'émission, ni repris, ni remboursés par l'ACAS).

ATTENTION !

L'attribution de cette participation entraîne le décompte de l'intégralité des jours de droit aux parents du foyer de l'ouvrant droit, et exclut de fait toute participation « Vacances Famille » pour les parents du foyer demandeur pour l'année 2022. L'enfant conserve ses droits à bénéficier seul des prestations « Vacances Enfants ».



Une seule participation ne peut être attribuée par enfant et par foyer d'ouvrant droit pour la période de validité de la note R2.

Quizz !

Un(e) inconnu(e) m'offre des fleurs, puis-je partir en week-end avec lui(elle) ?

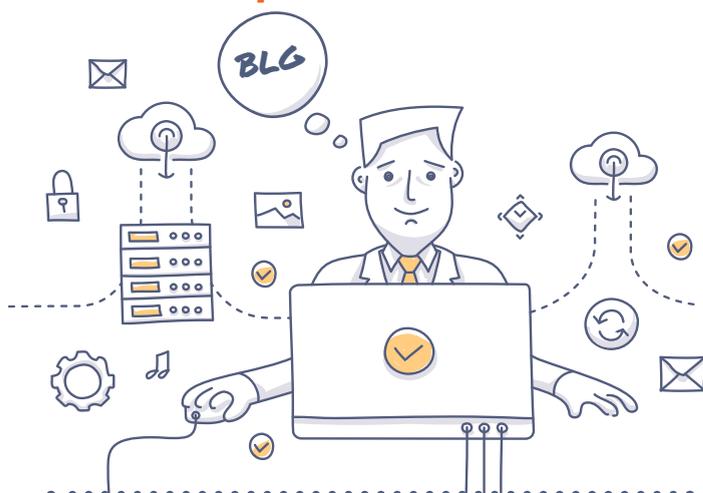
Et oui... mais votre bel(le) inconnu(e) ne pourra pas bénéficier de la participation ACAS



LES PRESTATIONS ALAS

Les élus de vos ALAS, Associations Locales des Activités Sociales, déterminent en autonomie les prestations qu'ils souhaitent mettre en place localement. Avec plus de 6 millions d'euros de dotation versés par l'ACAS, répartis en fonction du nombre de salariés présents sur chaque centre au 31 décembre de l'année précédente, vos ALAS et les associations sportives ou culturelles locales, vous proposent de nombreuses prestations, actions solidaires et offres.

Vos BLG sont vos portes d'entrée sur les prestations ACAS et ALAS



Cadarache

Enfance-Famille

- > Crèches et Assistantes Maternelles
- > Accueil Loisirs Sans Hébergement (centres aérés)
- > Péricolaire
- > Séjours scolaires et échanges linguistiques
- > Arbre de Noël I (chaque année, un spectacle sous chapiteau, sur le domaine du château Cadarache et des cadeaux aux enfants jusqu'à 14 ans)

Handicap

- > Aide pour Enfants Handicapés

Scolarité

- > Aide à la scolarité du collège au supérieur

Voyages-Vacances-Loisirs

- > Journées Récréatives et Stage Multi Activités
- > Escapades et Voyages
- > Vacances Enfants
- > Voyage Organisé ALAS
- > Le CHA Centre équestre

Social

- > Aide Juridique
- > Auxiliaires familiales-Aides Ménagères
- > Entraide sociale (via Assistantes Sociales)
- > Adoption

Sport et Culture

- > Sport et Culture Jeunesse
- > Sport et Culture Adultes
- > Médiathèques / Ludothèques / Bibliothèques (prêt de livres gratuit)

Cesta

Entraide

- > Handicap
- > Social (contactez l'assistante sociale du CESTA)

Enfants

- > Noël
- > Vacances
- > Sport et culture

- > Scolarité
- > Voyages scolaires
- > Prof en ligne

Famille

- > Bibliothèque
- > Billetterie / spectacle
- > Chèques vacances

Sport et Culture

- > ASCEA
- > AACCEA

Dif

Activités culturelles

- > Voyages, séjours culturels
- > Voyages et handicap
- > Bibliothèque de loisirs
- > Billetterie loisirs et spectacles

Enfance

- > Participation sur séjours agréés ACAS
- > Bourse Vacances Famille ALAS
- > Arbre de Noël
- > Centre de loisirs
- > Allocation Jeunes
- > Frais de garde, Garderie périscolaire – Études, Halte-garderie
- > Aide au permis de conduire
- > Classes transplantées

Aides individuelles

- > Enfance handicapée
- > Auxiliaires familiales
- > Entraides et secours

Associations

- > Association Sportive CEA/Dif
- > Association Artistique CEA/Dif
- > Association Retraités CEA/Dif

Far

Activités

- > Sport et culture salariés éloignés
- > AACCEA-IRSN (culture)
- > ASCEA-IRSN (sport)
- > ACTG Association Evry
- > Salariés et Famille
- > Arbre de Noël enfants/adultes
- > Cadeaux Noël salariés
- > Cesu/Ecesu
- > Chèques vacances
- > Consultations juridiques
- > Billetterie «vente flash»
- > Prêt équipement
- > «Tout apprendre»
- > Voyage ALAS
- > Évènement Pâques
- > Livre de l'été
- > Prêt Entraide - Don
- > Frais d'obsèques

Enfances

- > Activités extra-scolaire
- > Classes de découverte
- > Centre aéré
- > Rentrée scolaire primaire/secondaire
- > Cadeaux Naissance
- > Voyages jeunes
- > Cesu/ecesu handicapés et enfance handicapée

Ganil

Enfance

- > Allocation Rentrée Scolaire
- > Classes transplantées
- > Frais de garde d'enfants
- > Aide aux vacances enfants
- > Centres de Loisirs

Arbre de Noël

- > Cartes cadeaux
- > Spectacle

Entraide (via les AS)

- > Handicap
- > Dons d'entraide sociale
- > Organisation d'une sortie (visite/repas)

Loisirs

- > Voyages de groupe ALAS
- > Organisation d'activités adultes et/ou enfants
- > Aide aux activités sportives et culturelles
- > Equipes sportives (Volley, Tennis)
- > Sortie Retraités
- > Billetterie

Autres prestations

- > Bibliothèque/Médiathèque
- > Locations Bricolage
- > Locations Nautisme

Gramat

Aides et secours à la personne

- > Don d'entraide sociale
- > Vacances enfants handicapés
- > Aide personnes immobilisées ou hospitalisées

Aides individuelles jeunesse

- > Allocation de rentrée scolaire
- > Aide à la scolarité lointaine
- > Frais de garde d'enfants
- > CLSH et périscolaire
- > Aide permis de conduire
- > Aide formations BAFA, BE, BNSSA
- > Voyage scolaire

Arbre de Noël

Activités artistiques culturelles et sportives

- > Adhésions clubs sportifs et associations
- > Billetterie artistique, culturelle, pratique sportive
- > Spectacle en proximité
- > Stage artistique culturel ou sportif

Vacances loisirs

- > Chèques vacances
- > Voyage court séjour

Achats négociés

Loc'Outils

Médiathèque

Grenoble

Médiathèque

- > Bibliothèque, Ludothèque, vidéothèque et CDthèque

Activités - Parcs

- > Organisation d'activités collectives, de sorties WE ou à la journée

Culture

- > Organisation d'activités, voyages ou sorties WE ou journées orientées culture
- > Organisation sorties Opéras et spectacles salles régionales

Billetterie

- > Vente de billets avec subvention de l'ALAS
- > Remboursement de billets sur factures
- > Billetterie en ligne avec tarif CE

Aides générales

- Plusieurs volets dans cette commission :
- > Aide à la garde d'enfants
 - > Aide à la rentrée scolaire
 - > Aide à la scolarité (matériels coûteux, éloignement)
 - > Aide pour les travailleuses familiales
 - > Participation Voyages scolaires

Carte loisirs

- > Vente carte loisirs Inter CE

Chèques vacances

- > Remise de chèques vacances l'année N pour les personnes qui n'auraient pas eu de participation l'année N-1 via l'ACAS

Handicap

- > Aide pour les travailleuses familiales
- > Aide pour l'achat de matériel
- > Aide pour le remboursement de prestations non prises en charge ou partiellement prises en charge

Voyages groupe

- > Participation aux séjours organisés par l'ALAS

Arbre de Noël

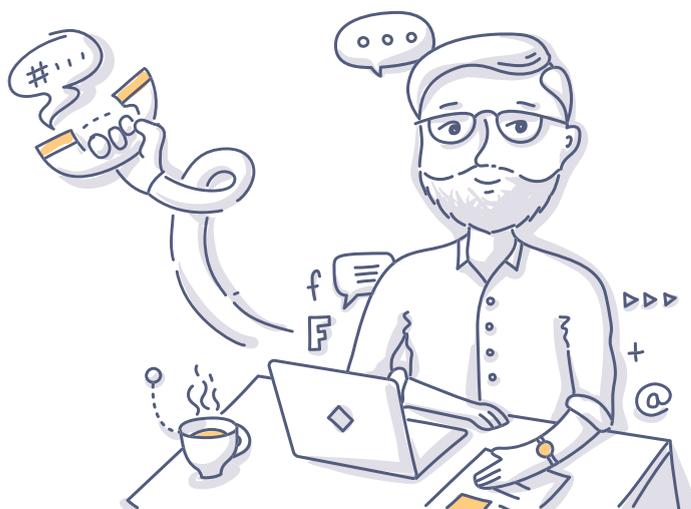
- > Organisation du spectacle de Noël pour les enfants des salariés et distribution de cadeaux (livres, bons d'achats, abonnements, etc...)

Autres prestations

- > Permanences notaire, avocat, CASDEN, et courtier

Bons plans

- > Mise en place de « Bons plans » locaux ou de tarifs CE



Marcoule

Enfants/Ados

- > Accueil de loisirs sans hébergement
- > Classes transplantées
- > Arbre de Noël (chèques cadeaux, goûter et spectacle)
- > Sorties récréatives
- > Séjours mini camps

Voyages - Vacances- Loisirs

- > Appartements mer/montagne
- > Camping-cars
- > Sorties journées et week-ends
- > Escapade liberté (1 à 4 jours)

Sport - Culture

- > Aide à la pratique sportive et culturelle

- > Associations sportives et culturelles Marcoule
- > ATOM'SPORTS Pierrelatte
- > Médiathèque - Bricolothèque
- > Locations billetterie spectacles
- > Bons plans locaux ou tarifs CE

Scolarité

- > Aide aux études secondaires et spécifiques
- > Prêt étudiant

Social

- > CESU
- > Aide-ménagère
- > Aide à la cotisation Malakoff Humanis
- > Don et prêt d'entraide
- > Solidarité enfant en situation de handicap
- > Permanence juridique

Ripault

Actions Sociales

- > Secours "Enfants en Situation d'Handicap"
- > Travailleuses Familiales / Aide à la vie

Rentrée Scolaire

- > Collège
- > Secondaire
- > Prêt Logement
- > Stages, Concours

Réglementation Enfants

- > Classes Transplantées
- > Centre de Loisirs
- > Stage sportif et/ou Culturel
- > Séjour Linguistique

Saclay

Dossiers individuels (entraide et secours)

- > Via les assistantes sociales

Animation

- > Organisation des marchés de Pâques, d'automne et de Noël

Bibliothèque

- > Bibliothèque de loisirs

Billetterie

- > Vente de billets avec subvention ou non

Centres de loisirs

- > « le Belvédère » et les centres de loisirs autres

Chèques vacances

- > Pour les personnes qui n'ont pas eu de participation l'année précédente via l'ACAS ou l'ALAS

Enfance

- > Aide au sport et à la culture pour les enfants
- > Aide à la garde d'enfants
- > Aide pour les classes transplantées
- > Cadeau de naissance
- > Aide au séjour enfant

COVID 19

- > Soutien Scolaire

Sorties Adultes - Enfants

Bibliothèque de loisirs

Associations Artistiques & Culturelles & Sportives

- > Enfants
- > Adultes

Arbre de Noël

- > Organisation d'un spectacle
- > Distribution de jouets

Chèques

- > Chèques CESU
- > Chèques Vacances

Événements Familiaux

- > Naissances
- > Mariages - Pacs

Scolarité

- > Aide à la scolarité : collège, lycée et études supérieures

Enfance & handicap

- > Accueil d'enfants handicapés au centre de loisirs du Belvédère
- > Chèques vacances pour les séjours de vacances

Voyages groupe ALAS

Arbre de Noël

- Spectacle de Noël pour les enfants des salariés et cadeaux (bons cadeaux ou abonnements)

Loisirs

- Aide pour les associations suivantes
- > AACEA (association artistique)
- > ASCEA (association sportive)
- > APEB (association de pêche de l'étang de Balloy)

Retraités

- > Carte cadeau et cocktail collectif après départ à la retraite

Autres prestations

- > Vacances notariales
- > Aides à domicile
- > Aides pour les frais d'obsèques

Valduc

Entraide (en collaboration avec l'assistante sociale)

- > Handicap
- > Auxiliaire familiale
- > Entraide sociale

Participation vacances

- > Chèques vacances
- > Court séjour (promotion d'une destination de l'année)

Participation enfants

- > Noël (bons cadeaux et Arbre de Noël)
- > Scolarité : Frais d'études secondaires (bons cadeaux avec un complément en chèques culture pour les filières professionnelles)
- > Sorties communes avec l'ASCEA ou l'ALC

- > Aide Individuelle à la petite enfance (participation sur les frais de garde, périscolaire, centre de loisirs)

Soutien à la pratique sportive et culturelle

- > Médiathèque, Billetterie et culture (contact ALC)
- > Sport (contact ASCEA)
- > Prestation Omnisport/Omniculture

Groupeement d'achat

- > Mise à jour par les élus ALAS d'une liste de partenaires où des remises CE sont accordées.
- > Commande groupée avec livraison sur le site périodiquement.
- > Proposition d'acquisition de guide réductionnel (Passtime, cartes avantages jeunes)
- > Plateforme de Billetterie CE

Des interrogations sur les acronymes, sigles ou abréviations utilisés dans ce catalogue ?

Retrouvez ci-dessous quelques définitions.

ACAS

Association Centrale des Activités Sociales, gère vos prestations nationales, verse la dotation aux ALAS (prestations locales par centre)

AD

Ayant Droit : conjoint, concubin, pacsé du salarié CEA, et les enfants par naissance ou par vie commune

ALAS

Associations Locales des Activités Sociales (1 par centre), gère vos prestations locales

Allotements

Nombre de lits négociés par l'ACAS à tarif préférentiel et sur une période donnée

AVS

Avant séjour : l'inscription est faite auprès de l'ACAS, par l'intermédiaire des BLG. Le demandeur bénéficie de la participation financière de l'ACAS, du tiers payant et d'éventuelles réductions négociées par l'ACAS.

L'ACAS avance pour vous la totalité du montant de votre séjour. Une fois la participation déduite, vous remboursez l'ACAS en 1 à 6 mensualités (prélèvement sur salaire pour les CEA actifs).

APS

Après séjour : l'inscription est faite directement par l'Ouvrant Droit auprès des organismes agréés. La participation de l'ACAS est versée au retour, sur présentation à votre BLG de l'original de la facture acquittée au nom de l'OD et de l'attestation de séjour.

BLG

Bureau Local de Gestion : votre porte d'entrée aux activités sociales. Un BLG par centre.

Bon CAF ou VACAF

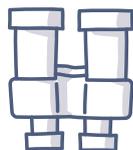
Aide financière accordée, sous certaines conditions, pour favoriser vos vacances en famille.

BVF

Bourse Vacances Famille. Aide aux vacances de vos enfants dans la famille

CCAS

Comité Central des Activités Sociales, instance dans laquelle siègent vos 15 représentants nationaux du personnel



CLAS

Comité Local des Activités Sociales, instance dans laquelle siègent vos représentants locaux du personnel

CS

Coefficient Social : calculé à partir de votre avis d'imposition, c'est la base de calcul de la participation de l'ACAS pour de nombreuses prestations

DP

Demi pension : petit déjeuner et dîner inclus

ISC

Indemnité de Secours Complémentaire

OD

Ouvrant Droit : salarié CEA en CDI ou en CDD, stagiaire, salarié ACAS en CDI ou en CDD, et retraité du CEA

PC

Pension complète : petit déjeuner, déjeuner et dîner inclus

PMR

Personne à Mobilité Réduite

SAG

Service d'Administration Général de l'ACAS. Il regroupe les BLG et le SG.

SG

Secrétariat Général de l'ACAS : toutes nos offres sont négociées par le SG.

Quizzz !

Est-ce qu'on peut encore dire :
« Qu'est-ce qu'ils nous préparent
cette année à l'ACAS ? »

Et non... En effet, avec le Mag et le Guide Pratique
entre les mains, vous avez toutes les cartes pour
tout savoir 😊

VOS CONTACTS



BUREAUX LOCAUX DE GESTION

- ✓ CADARACHE
04 42 25 38 88 • blg.cadarache@cea.fr
- ✓ CESTA
05 57 04 48 81 • blg.cesta@cea.fr
- ✓ DIF - BRUYÈRES-LE-CHATEL
01 69 26 41 32 • blg.dif@cea.fr
- ✓ FONTENAY-AUX-ROSES
01 46 54 96 74 • blg.far@cea.fr
- ✓ GANIL
02 31 45 45 87 • fatima.allal@ganil.fr
- ✓ GRAMAT ALAS
05 65 10 55 76 • gramat-alasgram@cea.fr
- ✓ GRENOBLE
04 38 78 64 46 • blg.grenoble@cea.fr
- ✓ MARCOULE
04 66 79 66 95 • blg.marcoule@cea.fr
- ✓ RIPAULT
02 47 34 49 89 • blg.ripault@cea.fr
- ✓ SACLAY
01 69 08 51 05 • blg.saclay@cea.fr
- ✓ VALDUC
03 80 23 47 19 • blg.valduc@cea.fr

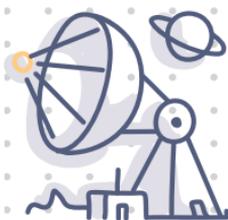


ANTENNES DES BLG

- ✓ BGAS • Beaumont/La Hague rattaché au BLG de Saclay
- ✓ EVRY • Rattaché au BLG de Fontenay aux Roses
- ✓ GRAMAT • Rattaché au BLG de DAM/DIF Bruyeres le Châtel
- ✓ INES • Rattaché au BLG de Grenoble
- ✓ PIERRELATTE • Rattaché au BLG de Marcoule

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ACAS (central)

- ✓ SACLAY • acasducea@cea.fr
Annulations : acasducea.annulation@cea.fr



ACAS